

Concours régional des bières de Bretagne 2016

2^{ème} édition

Ouvert uniquement aux brasseurs professionnels

DOSSIER D'INSCRIPTION

Madame, Monsieur,

Le Salon Terralies est très fier d'organiser la seconde édition du Concours régional des bières de Bretagne !

La première édition fut un beau succès, par l'engagement des professionnels (22 brasseries inscrites), l'engouement du grand public et les fortes retombées médiatiques.

Votre domaine d'activité est en plein essor : le nombre de brasseries croît chaque année et l'attention des consommateurs est de plus en plus prégnante. Il nous semble important d'offrir un véritable lieu de sélection des meilleures bières bretonnes. Mais aussi de mettre plus en avant votre savoir-faire et vos produits. Pour y répondre, nous avons établi 9 catégories de bières ainsi qu'un Règlement exigeant.

Par l'organisation de ce Concours qui se veut sérieux et convivial, les Chambres d'agriculture de Bretagne accompagnent le développement de l'économie locale et valorisent la filière brassicole bretonne.

Nous comptons sur votre participation nombreuse,

Bonne chance à tous !

Jean-Claude CHASSEBOEUF,
Président du salon Terralies



Les dates à retenir

Retour du dossier : VENDREDI 15 AVRIL 2016

Retour des échantillons : VENDREDI 13 MAI 2016

Date du concours : SAMEDI 28 MAI 2016

Une inscription validée, c'est :

- Une fiche d'inscription complétée
- Une attestation sur l'honneur
- Un règlement des frais d'inscription
- Des échantillons conformes

4 points de dépôt de vos échantillons

Chambre d'agriculture Côtes d'Armor	Mathieu GAILLET 4, avenue du chalutier "Sans pitié" Maison des agriculteurs BP 10540 22195 PLERIN CEDEX 02 96 79 22 98
Chambre d'agriculture Finistère	Sabine GOHIEC 5 allée Sully 29322 QUIMPER CEDEX 02 98 52 49 00
Chambre d'agriculture Ile-et-Vilaine	Marie-Pierre GUYON Rond-point Maurice Le Lannou Technopôle Atalante-Champeaux CS 14226 35042 RENNES CEDEX 02 23 48 28 10
Chambre d'agriculture Morbihan	Marie-Christine GUILLOUX Avenue Borgnies Desbordes BP 398 56009 VANNES CEDEX 02 97 46 22 29

Pour toute question, vous pouvez contacter :

Mathieu HAVARD

06.83.44.97.39

mathieu.havard@bretagne.chambagri.fr

FEUILLE A NOUS RENVoyer POUR LE VENDREDI 15 AVRIL 2016



FICHE D'INSCRIPTION 2016

2^{ème} édition

IDENTIFICATION DU CANDIDAT

NOM, PRÉNOM : _____

RAISON SOCIALE : _____

N° SIRET: _____

ADRESSE : _____

COMMUNE : _____

CODE
POSTAL : _____

TÉLÉPHONE : _____

E MAIL : _____

IDENTIFICATION DES PRODUITS PRESENTES

Cochez et complétez les catégories que vous présentez

Je participe		Catégorie	Echantillon à fournir	Coût
OUI	NON	Blanche	(6 x 33 cl) ou (3 x 50 cl) ou (3 x 75 cl)	10 €
OUI	NON	Blonde	(6 x 33 cl) ou (3 x 50 cl) ou (3 x 75 cl)	10 €
OUI	NON	Ambrée / rousse	(6 x 33 cl) ou (3 x 50 cl) ou (3 x 75 cl)	10 €
OUI	NON	Brune	(6 x 33 cl) ou (3 x 50 cl) ou (3 x 75 cl)	10 €
OUI	NON	Noire	(6 x 33 cl) ou (3 x 50 cl) ou (3 x 75 cl)	10 €
OUI	NON	Forte	(6 x 33 cl) ou (3 x 50 cl) ou (3 x 75 cl)	10 €
OUI	NON	Basse fermentation	(6 x 33 cl) ou (3 x 50 cl) ou (3 x 75 cl)	10 €
OUI	NON	Aromatisée	(6 x 33 cl) ou (3 x 50 cl) ou (3 x 75 cl)	10 €
OUI	NON	Dominante houblonnée	(6 x 33 cl) ou (3 x 50 cl) ou (3 x 75 cl)	10 €

FRAIS D'INSCRIPTION

NOMBRE DE CATEGORIES PRÉSENTÉES : _____ X 10€

TOTAL

€

Paiement par chèque à l'ordre de « Association Terralies »

FEUILLE A NOUS RENVOYER POUR LE VENDREDI 15 AVRIL 2016

Attestation sur l'honneur

Je soussigné M., certifie exacts les renseignements énoncés et m'engage à me conformer au règlement du Concours.

Nom commercial de la brasserie :

Fait à

Le 2016

Signature

Cette feuille recto/verso est à retourner impérativement pour le VENDREDI 15 AVRIL 2016, accompagnée du règlement.

Adresse de retour de la fiche d'inscription :

Concours régional des bières de Bretagne

Association Terralies

Maison de l'agriculture

BP 10540

22195 PLERIN Cedex

Pour toute question, vous pouvez contacter :

Mathieu HAVARD

06.83.44.97.39

mathieu.havard@bretagne.chambagri.fr

Règlement du concours 2016

2^{ème} édition

Ouvert uniquement aux brasseurs professionnels

1. Généralités

L'association Terralies organise la seconde édition du Concours régional de bières de Bretagne (Bretagne et Loire-Atlantique), ouvert aux brasseurs professionnels. Ce Concours est organisé par les Chambres d'agriculture de Bretagne. L'adresse de ce Concours est :

Association Terralies – Maison de l'agriculture - BP 10540 - 22195 PLERIN Cedex.

En cas de litige, le Tribunal de Saint-Brieuc est seul compétent.

2. Catégories

Les participants inscriront chaque échantillon de bière dans une des catégories suivantes :

- blanche
- blonde
- ambrée / rousse
- brune
- noire
- forte
- basse fermentation
- aromatisée
- dominante houblonnée

Catégorie	Degré alcoolique (en % vol.)	Couleur (en EBC)	Amertume (en IBU)
bières blondes	jusqu'à 6,5% Vol	de 10 à 30	jusqu'à 35
bières blanches	jusqu'à 6,5% Vol	jusqu'à 20	jusqu'à 35
bières ambrées	jusqu'à 6,5% Vol	de 30 à 60	jusqu'à 35
bières brunes	jusqu'à 6,5% Vol	de 60 à 120	jusqu'à 35
bières de basse fermentation (lager)	sans minima ni maxima	sans distinction	jusqu'à 35
bières fortes	à partir de 6,5% Vol. sans maxima	sans distinction	de 25 à 45
bières noires (stout)	jusqu'à 6,5% Vol	à partir de 120	sans distinction
bières à dominante houblonnées	sans minima ni maxima	sans distinction	à partir de 35 sans maxima
bières aromatisées (fruit, fleurs, miel, épices)	jusqu'à 6,5% Vol	sans distinction	jusqu'à 35

Chaque participant peut présenter un échantillon par catégorie, soit 9 échantillons au maximum. Une brasserie ne pouvant faire qu'une seule inscription.

3. Critères de jugement

Pour chaque catégorie, le jury sélectionnera les meilleurs échantillons en fonction des critères suivants :

- Aspect gustatif
- Aspect visuel
- Aspect olfactif
- Correspondance au style

Le référencement de la bière dans la dite catégorie est sous la responsabilité du brasseur.

4. Droit d'inscription

L'inscription se fait auprès de l'association Terralies, **impérativement avant le vendredi 15 avril 2016**. Pour être définitive, l'inscription doit comporter :

- La fiche d'inscription complétée
- Des échantillons conformes (délai de livraison : **vendredi 13 mai 2016**)
- Le règlement des frais d'inscription
- Une attestation sur l'honneur

Le droit d'inscription est de **10 € par catégorie présentée**. Le règlement est à faire par chèque à l'ordre de « Association Terralies ».

L'inscription au Concours implique l'adhésion au présent règlement.

5. Echantillon

Un échantillon se compose de :

- ou 6 bouteilles de 33 cl
- ou 4 bouteilles de 50 cl
- ou 3 bouteilles de 75 cl

Aucune bouteille ne sera restituée à son propriétaire. Les bouteilles seront fournies **sans étiquette commerciale**, avec une capsule couronne (26 ou 29 mm). L'organisateur se réserve le droit de disqualifier un participant fournissant un échantillon comportant une étiquette commerciale.

Les produits présentés doivent respecter la réglementation en vigueur.

L'organisateur prend toutes les dispositions pour que les échantillons soumis à la dégustation soient rendus anonymes. Aucun signe distinctif n'apparaissant à la vue des jurys (absence de capsule, par exemple).

6. Envoi des échantillons

Chaque participant devra fournir l'attestation sur l'honneur fournie en annexe de ce règlement, certifiant que les bières présentées sont effectivement fabriquées dans la brasserie inscrite.

L'acheminement des échantillons est fait sous la responsabilité et à la charge des participants. L'organisateur du Concours ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable en cas de destruction, de perte, de vol ou de défaillances dans l'acheminement des échantillons.

Les échantillons doivent parvenir à l'un des 4 points de dépôts (PLERIN, QUIMPER, RENNES, VANNES) **pour le vendredi 13 mai 2016**. Aucun échantillon ne sera accepté au-delà de ce délai.

Les échantillons devront être conditionnés dans un carton en précisant les catégories des bières présentées et le nom de la brasserie.

7. Composition du jury

Composé de professionnels et d'amateurs, un jury se compose au minimum de trois membres. Les membres du jury sont bénévoles et ne font l'objet d'aucune indemnisation par l'organisateur.

Nul ne peut être juré au sein d'un jury devant examiner ses propres produits. Un candidat dont les produits auraient été jugés par un juré auquel il est lié professionnellement ou familialement verrait ses éventuelles récompenses retirées. Les décisions du jury sont sans appel.

Un jury ne pourra juger plus de huit échantillons. Dans le cas où une catégorie reçoit plus de huit échantillons, plusieurs jurys seront affectés à la catégorie. Dans un premier temps, chaque jury présélectionnera deux ou trois échantillons, selon le nombre d'échantillons présentés. Dans un second temps, les échantillons retenus seront jugés par des membres des précédents jurys afin de déterminer les lauréats.

8. Proclamation des résultats

Dans le cadre du salon Terralies, les jurys se réuniront le samedi 28 mai 2016 à 9h30 pour procéder aux dégustations et aux notations. Les résultats seront proclamés le samedi 28 mai 2016 à 17 heures.

Chaque candidat pourra connaître la note attribuée à ses produits, ainsi que la synthèse des appréciations du jury, sur simple demande par e-mail à partir du 6 juin 2016, à l'adresse suivante : mathieu.havard@bretagne.chambagri.fr

9. Récompenses

Les récompenses sont décernées d'après les décisions des jurys et seront remises aux lauréats aussitôt la proclamation des résultats.

Chaque catégorie de bière comprend plusieurs prix :

- Médaille d'or
- Médaille d'argent
- Médaille de bronze

En cas d'un grand nombre d'inscrits dans une catégorie, le nombre de médailles pourra évoluer en fonction.

Le jury pourra décerner un prix Coup de Cœur.

10. Utilisation de la marque collective

Le rappel des distinctions obtenues dans toute publicité individuelle ou collective doit obligatoirement se faire à l'aide du macaron collectif.

Ce macaron, outre un emblème (Houblon), comporte les mentions :

- Concours régional de bières de Bretagne
- Terralies suivie du millésime de l'année pendant laquelle la récompense a été obtenue,
- La nature de la récompense (or, argent ou bronze).

La reproduction de ce macaron sur les étiquettes ou emballages des produits médaillés ou sur les documents commerciaux devra être conforme à la charte graphique. Le graphisme est disponible au service PAO de la Chambre d'agriculture des Côtes d'Armor (02.96.79.22.22). Le macaron ne peut être utilisé que pour le produit primé.

L'utilisation de la distinction est autorisée pendant une année jusqu'à la date du prochain concours régional. Le macaron indiquant le prix obtenu ne peut être apposé que sur la catégorie de bière récompensée.

11. Remboursement du droit d'inscription

Si une catégorie comporte moins de cinq échantillons, le commissaire peut décider de son annulation. Dans ce cas, les droits d'inscription sont remboursés pour ladite catégorie.

En cas d'annulation général du Concours, les droits d'inscription seront remboursés pour l'ensemble des participants.

12. Sanctions

En cas de non-respect de ce règlement, le Président du jury pourra prononcer l'exclusion des candidats fautifs pour la prochaine édition de ce Concours.

13. Utilisation des informations

Les informations demandées seront notamment utilisées par l'organisateur en vue de la publication du palmarès et de sa diffusion sur le site Internet de l'Association Terralies et auprès des différents médias. Les personnes intéressées bénéficient d'un droit d'accès et de rectification aux informations le concernant (art.34-loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978) en écrivant à « Association Terralies – Maison de l'agriculture - BP 10540 - 22195 PLERIN Cedex ».

14. Engagement

La participation au Concours constitue pour les concurrents l'acceptation de toutes les conditions du présent règlement.

Les dates à retenir

Retour du dossier : VENDREDI 15 AVRIL 2016

Retour des échantillons : VENDREDI 13 MAI 2016

Date du concours : SAMEDI 28 MAI 2016

Une inscription validée, c'est :

- Une fiche d'inscription complétée
- Une attestation sur l'honneur
- Un règlement des frais d'inscription
- Des échantillons conformes